

APPEL A PROJETS

Conservation et régénération des récifs coralliens, résilience des populations côtières et protection des écosystèmes littoraux à Madagascar et au Mozambique



Crédits photo : Yann Arthus-Bertrand

FONDATION
GoodPlanet

SOMMAIRE

— LA FONDATION GOODPLANET & LE PÔLE
ACTION CARBONE SOLIDAIRE

— CRITERES D'ELIGIBILITE DE L'APPEL
A PROJETS

— CALENDRIER ET ETAPES

— LE PARTENARIAT

1. LA FONDATION GOODPLANET & LE POLE ACTION CARBONE SOLIDAIRE

La Fondation GoodPlanet a été créée en 2005 par Yann Arthus Bertrand dans le prolongement de son travail artistique et de son engagement pour l'environnement. Elle est devenue Fondation reconnue **d'utilité publique** en juin 2009. **Apolitique, non confessionnelle et indépendante**, la Fondation GoodPlanet souhaite "placer l'écologie et la solidarité au cœur des consciences" tout en suscitant l'envie d'**agir** concrètement.

Chaque année, la Fondation GoodPlanet sensibilise et éduque le public à la **protection de l'environnement** en proposant des solutions réalistes et optimistes pour toutes et tous : grand public, jeunes, entreprises et collectivités. La Fondation permet également à des philanthropes de soutenir des projets aux **impacts environnementaux et sociaux forts**, qu'il s'agisse de projets de terrains ou de projets éducatifs sur l'environnement et la solidarité.

Le programme Action Carbone Solidaire, porteur de l'appel à projets, a été créé en 2006. Il a pour mission de **lutter contre le réchauffement climatique** en proposant **des alternatives durables et économiquement viables**, au profit des **populations les plus défavorisées**. Les moyens de financement mobilisés par le programme sont le **mécénat environnemental** et la **finance carbone**.

S'associant à des **ONG** ou des **entreprises sociales** locales et de taille intermédiaire, le programme Action Carbone Solidaire accompagne le développement de projets, en Amérique du Sud, Afrique, Asie et en Europe, s'inscrivant dans une démarche de **solidarité internationale et d'intérêt général**.

Le programme Action Carbone Solidaire apporte non seulement un **soutien financier** mais également **une assistance opérationnelle** à ces acteurs, leur permettant de renforcer leurs capacités et leur autonomie. Depuis 2006, le programme a permis de soutenir plus de **50 projets dans plus de 20 pays** dans les domaines suivants :

- La préservation et la restauration de la biodiversité
- L'accès à des énergies renouvelables et durables ainsi qu'à l'efficacité énergétique
- Le développement de l'agriculture et de la foresterie durables
- La valorisation des ordures ménagères
- La construction d'écoles bioclimatiques

2. CRITERES D'ELIGIBILITE DE L'APPEL A PROJET

A. GEOGRAPHIES CIBLEES : MADAGASCAR ET MOZAMBIQUE

Les pays concernés par cet **appel à projets** sont **Madagascar et le Mozambique territoires vulnérables** aux effets du dérèglement climatique et plus particulièrement sur la **biodiversité côtière et marine**.

Madagascar et le **Mozambique** sont des hotspots de biodiversité où s'épanouissent une faune et une flore uniques au monde depuis des millénaires. Madagascar abrite plus de **250 000 espèces** dont **70% sont endémiques**. Le Mozambique, lui, abrite des espèces emblématiques : **150 espèces d'oiseaux marins** ou encore **36 espèces de mammifères marins** y ont élu domicile (*Source : WWF*).

Néanmoins, sous l'effet cumulé de la surpêche, des industries extractives et de l'acidification croissante du canal du Mozambique (*Source : IRD*), les **écosystèmes** de ces deux pays sont aujourd'hui soumis à de fortes pressions.

De plus, leur conjoncture implique une **vulnérabilité sociale économique accrue** face à ces problématiques majeures.

B. THEMATIQUES

Les écosystèmes côtiers du Mozambique et de Madagascar sont fortement soumis aux **pressions exercées par les effets du changement climatique**, de **l'activité humaine** et des **dommages récurrents provoqués par les événements météorologiques extrêmes**.

Les effets conjugués de ces pressions sur l'environnement marin et côtier **fragilisent** de plus en plus la capacité de ces écosystèmes à **se régénérer** et à fournir les **services environnementaux essentiels** aux populations qui en dépendent.

L'appel à projets a pour objectif de contribuer à la **conservation et à la régénération des récifs coralliens**, à la **résilience des populations côtières** de Madagascar et du Mozambique. Cela passe par la mise en place d'initiatives de conservation et de régénération des **récifs coralliens**, d'**aquaculture durable**, de **pêche écoresponsable**, ou d'**exploitation communautaire innovante** des **ressources fournies par l'océan**.

Ces initiatives doivent nécessairement avoir un **impact direct ou indirect sur la conservation et la régénération des récifs coralliens**, offrir aux populations côtières de **nouvelles sources de revenus durable** et un meilleur **accès à l'alimentation** tout en **réduisant la pression des nuisances humaines sur les écosystèmes côtiers et la biodiversité marine**.

Ainsi, nous aurons une attention particulière au modèle d'affaires des porteurs de projets pour nous assurer que les initiatives proposées ne sont pas en contradiction avec l'objectif de l'appel à projets : celui de mettre la **conservation de la biodiversité au cœur des projets**. Ainsi, **tout projet industriel et semi industriel sera écarté**.

Les projets proposés peuvent s'appuyer sur la réplication d'expériences réussies et permettre de contribuer à régénérer et restaurer les écosystèmes côtiers dégradés à Madagascar et au Mozambique tels que les **mangroves, les récifs coralliens, les herbiers**, etc.

C. ZONES DE DEPLOIEMENT DU PROJET

La zone de déploiement du projet à Madagascar et/ou au Mozambique doit **être accessible** pour une visite terrain et ne doit **pas être « déconseillée »** par le ministère des affaires étrangères français.

Ainsi, le Cabo Delgado (Mozambique) ne pourra être une zone d'application du projet. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le [site suivant](#), à la rubrique sécurité.

D. RAISON SOCIALE

Le programme Action Carbone Solidaire accompagne uniquement des **ONG** ou des **entreprises sociales** ayant un bureau sur le **terrain d'application du projet**.

La vision et la mission de l'organisation candidate doivent être **alignées** avec les valeurs de la Fondation GoodPlanet.

E. EXPERIENCE

L'**ONG** ou **entreprise sociale** doit avoir à minima **5 ans d'expérience** dans la mise en place de projets **de conservation et la régénération des récifs coralliens, de développement de projets communautaires d'aquaculture durable et/ou de pêche écoresponsable, ou d'exploitation communautaire innovante des ressources fournies par l'océan**.

Le porteur de projet devra justifier le choix du site de projet, l'expérience des bénéficiaires finaux de l'opération (formations, transfert de gestion, etc.) et les facteurs de durabilités de l'opération.

F. ETUDE DES RISQUES ET IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Le projet doit être ancré dans un **contexte scientifique solide** et sa localisation doit avoir été étudiée au préalable afin de prendre en compte les différents **risques** présents sur la zone, qu'ils soient de source climatique, socio-économique ou politique. Le projet devra produire des **impacts sociaux et environnementaux concrets et quantifiables**.

G. COMPETENCES EN GESTION DE PROJETS

Les interlocuteur.trices de l'ONG ou de l'entreprise sociale en relation avec la Fondation GoodPlanet dans le cadre de ce projet doivent être en capacité de communiquer à **l'oral et à l'écrit en anglais et/ou en français** et de fournir des **reportings budgétaires et narratifs**.

Enfin, ils, elles doivent être disposé.e.s à travailler en **partenariat sur des sujets stratégiques** avec **les équipes de la Fondation GoodPlanet**.

H. GESTION CONCERTÉE DE L'ÉCOSYSTÈME MARIN

La bonne gestion de l'écosystème marin doit être au **centre du projet et des activités** pour assurer un **développement harmonieux et durable des espèces conservées et produites**.

I. POLITIQUES NATIONALES ET LOCALES

Le projet doit s'inscrire dans les **politiques nationales et locales**. Cet aspect est crucial pour éviter une remise en cause de la zone de conservation/restauration du projet.

K. FINANCE CARBONE

Les projets qui peuvent évoluer avec une composante blue carbone seront privilégiés.

J. INCLUSION DES POPULATIONS LOCALES

Le projet doit être **à l'initiative de ou émaner des populations locales**.

Il doit favoriser leur autonomie en participant au développement d'**activités génératrices de revenus**. La question du développement économique local, de la **création d'une chaîne de valeur durable** doit être au cœur du projet.

Les populations locales doivent être **intégrées à toutes les étapes du projet** : depuis la conception jusqu'à la réalisation et le suivi du projet.

Enfin, il doit favoriser la **sensibilisation et la formation des populations locales**, en assurant, par exemple, des partenariats avec les institutions ou organisations éducatives locales.

Ainsi, une très bonne connaissance du contexte local et de la culture des communautés est demandée au porteur de projets.

3. ETAPES DE L'APPEL A PROJET ET CALENDRIER



L'appel à projets se décompose en 3 phases clés :

- **Phase 1 - Questionnaire de pré-sélection – du 25 octobre au 12 novembre**
La première sélection de projets est réalisée sur la base du questionnaire à remplir par vos soins ci-dessous. Il constitue une première partie rapide destinée à vérifier l'éligibilité de votre projet. Prévoir 20 à 30 minutes.
- **Phase 2 - Dossier de candidature et entretiens – du 16 novembre au 08 janvier**
Après notification de l'éligibilité de votre projet par nos soins, vous serez amené.e.s à compléter un dossier de candidature exhaustif en détaillant l'organisation, les objectifs, le mode opératoire-et le budget du projet.
 - Chaque dossier de candidature sera minutieusement évalué, des documents complémentaires peuvent être demandés.
 - Des entretiens seront menés avec les porteurs de projets sélectionnés afin de répondre aux questions éventuelles.
- **Phase 3: Terrain et sélection finale – du 12 janvier au 17 mars**
Une visite de terrain sera finalement organisée pour les candidats finaux retenus. Elle aura pour but de :
 - Découvrir le lieu du projet, de réaliser un état des lieux à date, de rencontrer les porteurs de projets, les bénéficiaires et les autres parties prenantes.
 - Evaluer la faisabilité concrète du projet.

4. PARTENARIAT

A. DUREE DU PARTENARIAT

La durée du partenariat est de **minimum 3 années**, avec une possibilité de renouvellement sur un projet de **contribution à la neutralité carbone**.

B. MODE DE FINANCEMENT

Le projet sera financé par du mécénat environnemental, avec la possibilité de recourir à la finance carbone dans une seconde phase du projet.

La Fondation GoodPlanet ne peut garantir la concrétisation du projet à ce stade de l'appel à projets, **le financement restant à sécuriser auprès de l'un de nos mécènes.**

Le budget du projet, de maximum 100k€/année doit représenter 40% du budget annuel géré par la structure.

C. ROLE DE LA FONDATION GOODPLANET

Dans le cadre de ce potentiel partenariat avec le partenaire de terrain, la Fondation GoodPlanet s'engagera à mener les actions suivantes :

- Co-construction du projet avec le partenaire de terrain (analyse des risques, définition du cadre logique, délimitation du business plan, ...).
- Apport de tout ou partie du financement du projet et gestion de la relation avec les bailleurs de fonds.
- Dans le cas d'un renouvellement du projet en finance carbone : gestion de la procédure d'enregistrement des crédits carbone et des audits de suivi annuels auprès du label certifiant. À noter que la Fondation GoodPlanet est propriétaire des crédits carbone émis par le/ les projets.
- Suivi du projet sur la base du reporting transmis et des visites de terrain (prévues 1 fois par an).

D. ROLE ATTENDU DU PARTENAIRE DE TERRAIN

Dans le cadre de ce potentiel partenariat, le partenaire de terrain s'engagera à mener les actions suivantes :

- Mise en œuvre du projet :
 - Gestion du budget et des comptes du projet
 - Mise en œuvre du cadre logique et réalisation des différents objectifs prévus
 - Gestion des partenariats locaux
 - Production du reporting financier et narratif et d'éléments de communication
- Gestion des audits tierce-partie (financier et carbone)

FONDATION
GoodPlanet

Si votre **projet** et votre **structure** correspondent aux différents **critères d'éligibilité** exposés ci-dessus et que vous souhaitez établir un partenariat avec la Fondation GoodPlanet, veuillez remplir le **questionnaire d'éligibilité** [ci-joint](#).

Informations

France Goldahl

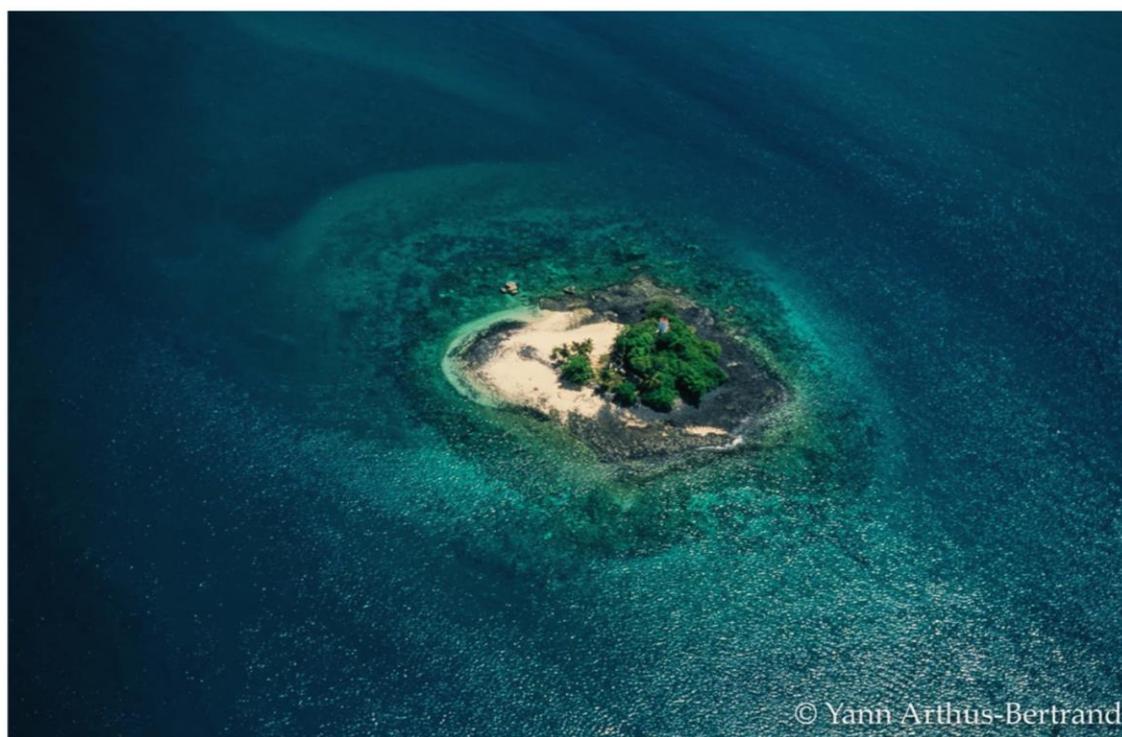
Chargée des programmes

Accès à l'énergie et Biodiversité
france@goodplanet.org

Azadee Kermani-Nejad

Assistante des programmes

Accès à l'Énergie et Biodiversité
azadee@goodplanet.org



© Yann Arthus-Bertrand